



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-NIOST

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, diffusée également sur le site internet de la commune, répond à cette obligation pour la commune pour le budget principal et les 2 budgets annexes détaillés ci-après.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2025 ont été votés le 10 avril 2025 par le conseil municipal.

Ces budgets ont été établis avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette, les budgets ne font pas appel à un nouvel emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

La commune gère 3 budgets :

1. Budget principal

Il retrace les activités communales : administration, entretien des voiries, des espaces publics, des bâtiments communaux, prestations de services, subventions aux associations et organismes etc... Les dépenses sont financées essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux, les subventions de l'Etat sur les opérations d'investissement, et des dotations de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

La commune a un seul emprunt qui se termine cette année.

2. Budget eau et assainissement

Il gère les activités liées aux services de l'eau et de l'assainissement de la commune, et supporte un emprunt pour la construction de la station d'épuration souscrit en 2013 et se terminant en 2032, les échéances du prêt sont totalement financées par les redevances d'assainissement.

3. Budget commerces et services

Il gère les locaux pour des activités commerciales, soumises à TVA.

Chaque budget respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

BUDGET PRINCIPAL 2025

I / La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la **section fonctionnement** :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	287 880.00	Excédent brut reporté	1 300 694.97
Dépenses de personnel	408 000.00	Recettes des services	7 280.00
Autres dépenses de gestion courante	180 475.00	Impôts et taxes	856 932.00
Dépenses financières	360.00	Dotations et participations	173 118.00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	25 900.00
Autres dépenses	29 336.00	Recettes exceptionnelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Recettes financières	
Virement à la section d'investissement	1 466 873.97	Produits (écritures d'ordre entre sections)	9 000.00.
Total général	2 372 924.97	Total général	2 372 924.97

Les dépenses de fonctionnement représentent 38,19 % du budget global, intégrant les résultats reportés.

Elles sont constituées principalement par le virement de l'excédent à la section d'investissement, les salaires des agents communaux et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les entretiens de terrains et de voirie, les prestations de services, les contrats d'entretien, de nettoyage des locaux, les subventions versées aux associations et autres organismes, les frais de portage par l'EPF, les honoraires divers, la participation au syndicat d'électricité SIEA et les intérêts de l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement sont constituées en majorité de l'excédent reporté, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et la par Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, des locations de salle et redevances des antennes-relais de téléphonie mobiles.

L'autofinancement de la commune, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt, est de 166 179,00 € hors report, et en intégrant les reports il s'élève à 1 466 873,97 €.

Décisions sur la fiscalité de la commune :

Il a été décidé en séance du conseil municipal du 10 avril 2025, de ne pas modifier les taux des taxes directes locales, en rappelant que celles-ci ont été modifiées en 2024.

Les taux appliqués en 2025 sont les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 26,36 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) 44,15 %
- Taxe d'Habitation (TH) 11,17 %

Le montant des produits attendus de ces 3 taxes s'élève à 517 203,00 €

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale, incluant les taxes sur les pylônes, les allocations compensatrices, les dotations DCRTP et FNGIR et l'effet du coefficient correcteur est de 739 287,00 €.

Cette somme de ressources fiscales correspond à l'état 1259, transmis en préfecture pour 2025.

II / La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

Pour 2025 il est prévu principalement les travaux de construction de la Maison des Assistants Maternels et de la salle des associations, dans le cadre du projet intergénérationnel.

Les prévisions de travaux entre-autres, consistent à terminer la modernisation de l'éclairage public, la réfection de voiries, la réparation du bâtiment périscolaire, et la mise en place d'une vidéoprotection sur le centre village.

Les recettes sont composées de :

- Le FCTVA, les taxes d'aménagement
- Les subventions d'investissement attribuées sur les projets d'investissement retenus
- Le « virement » de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	155 651.61	Virement de la section de fonctionnement	1 466 873.97
Remboursement d'emprunts et cautions	28 282.91	FCTVA	60 000.00
Frais d'études réalisation plan d'adressage	5 200.00	Taxe aménagement	25 000.00
Subventions travaux du SIEA	82 100.00	Autres réserves	134 090.57
Agencements terrains et locaux et matériel	783 818.23	Subventions obtenues	136 037.00
Travaux en cours	776 174.79	Emprunt – créance sur budget annexe	28 690.00
Créances sur établissement EPF	22 300.00	Amortissements (écritures d'ordre)	2 836.00
Opérations patrimoniales (écritures d'intégration)	4 078.80	Produits (écritures d'intégration)	4 078.80
Total général	1 857 606.34	Total général	1 857 606.34

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Le service est assuré sous la forme de Délégation de Service Public par la société SUEZ, le contrat de délégation a été renouvelé fin 2023 jusqu'au 31.12.2035.

La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **254 988,69 €**.

Les principales recettes proviennent du reversement par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement et de la participation forfaitaire des administrés pour leur raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les dépenses concernent l'entretien des réseaux, les intérêts de l'emprunt sur la STEP.

La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **437 875,89 €**.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement de 169 745,79 €

Les principales dépenses prévues en 2025 concernent le marché de travaux pour le remplacement des collecteurs d'assainissement vétustes situés rue de Saint Denis et Rue de Port Neuf.

BUDGET ANNEXE COMMERCES ET SERVICES

Ce budget est dédié à la gestion de locaux de commerces et services acquis par la commune. Actuellement le local commercial, propriété de la commune, est destiné au commerce d'épicerie et tabac.

Il est fonctionnel depuis fin 2020, et exploité par un locataire gérant sous l'enseigne VIVAL.

La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **36 709,09 €**.

Les recettes proviennent des loyers mensuels versés par le locataire, et de l'excédent de fonctionnement de 2024 de 25 304,09 €.

Les dépenses concernent les frais de copropriété, la taxe foncière.

La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de **30 290,00 €**.

Les recettes d'investissement correspondent au virement de l'excédent de fonctionnement pour 30 290,00 €.

Cela devrait permettre de rembourser 28 690,00 € sur l'emprunt consenti auprès du budget principal de la commune en 2019.

Ratios du budget principal basé sur les prévisions 2025 :

La population municipale de la fiche DGF 2024 est de 1 879 habitants.

La population totale de la fiche INSEE 2025 est de 1 918 habitants

On note une importante augmentation due aux nouvelles constructions ces dernières années.

Informations financières/ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population DGF	466,59 €
Produit des impositions directes/population DGF	318,62 €
Recettes réelles de fonctionnement/population DGF	565,85 €
Dépenses d'équipement brut/population DGF	876,69 €
Encours de la dette/population DGF	0€
Dotations DGF/population DGF	45,77 €
Dépense de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	46,95 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0 %

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Effectif de la commune en place pour 2025 :

Secteur / emploi	Agents de catégorie C	Effectif temps complet	Effectif temps non complet	Effectif pourvu
Adjoint administratif	Accueil - état civil	1		1
	Secretariat administratif	1		1
	Finances et ressources humaines	1		1
	Urbanisme	1		1
Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques	1		1
	Agent polyvalent des services techniques	2		2
	Agent polyvalent des écoles maternelles		3	3
	Effectif total	7	3	10